Ville de Capendu



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## DE LA COMMUNE DE CAPENDU

**Séance du 26 octobre 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. le maire en suite de la convocation en date du seize octobre deux-mille-vingt-six.

**Présents :** M. Claude BUSTO, Mme Sandra ROSSELL, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, M. Sébastien MEDEL, M. Jean-Luc DOUTÉ, Mme Marie-Laurence DE GANTÈS, M. Thierry RIEHL, Mme Emilie PERIN, M. Cyril CHAPUIS, Mme Gaëlle GAUDRON, Mme Morgane KENCKER, M. Robert SUBIAS, Mme Marie CASELLES, M. Cyril MAGGI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Sandra ROSSELL

| | |
|---|---|
| Nombre de Membres en exercice : 15 | Votes Pour : 15 |
| Nombre de Membres présents : 15 | Votes Contre : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : 15 | Abstention : 0 |
| Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée | |

## Délibération n°65/2026
## Avis de la commune sur l'adhésion de la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en région Occitanie (SMAGV-MANEO)

*5.7 intercommunalité*

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une sollicitation de Carcassonne Agglo en date du 1er octobre 2026.
Par délibération n° 2026-351 du 25 septembre 2026, le Conseil communautaire a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en région Occitanie (SMAGV-MANEO), ainsi que le transfert à ce syndicat de certaines compétences prévues par ses statuts.

Cette adhésion doit permettre à Carcassonne Agglo de confier au SMAGV-MANEO des missions d'expertise et d'accompagnement relatives :

- À la gestion et au fonctionnement de l'aire de grand passage.
- À l'accompagnement social des gens du voyage.

Le Maire rappelle que, conformément aux statuts du syndicat mixte, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération doivent formellement se prononcer sur cette adhésion.
Il est explicitement précisé que cette décision ne porte pas sur un nouveau transfert de compétences de la Commune de Capendu vers Carcassonne Agglo. La compétence relative à l'accueil des gens du voyage est d'ores et déjà transférée et exercée par l'intercommunalité. Il s'agit uniquement d'autoriser l'EPCI à adhérer à ce syndicat mixte pour l'exercice de ses propres missions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire de Carcassonne Agglo du 25 septembre 2026,
Vu le courrier de demande d'avis de Carcassonne Agglo en date du 1er octobre 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100680-20261026-capendu_26_D65-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026

Ayant entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote ordinaire à main levée, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en région Occitanie (SMAGV-MANEO).
- Précise que cette délibération n'entraîne aucun transfert de compétences direct ni aucune incidence financière pour le budget propre de la Commune de Capendu.
- Charge M. le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Carcassonne Agglo dès son adoption.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La Secrétaire de séance,
Sandra ROSSELL

Le Maire,
Claude BUSTO

MAIRIE DE CAPENDU (Aude)

*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet* ***www.telerecours.fr***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100680-20261026-capendu_26_D65-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026